

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1922

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2003**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement de la participation financière de la Communauté urbaine au titre de la politique de la ville, d'un montant de 74 870 € nets de taxes, aux différents bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une action ou de plusieurs actions dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier de l'Arsenal de la commune de Saint Fons pour l'année 2003.

En application du contrat de ville, la convention-cadre (2000-2003) de GSUP de Saint Fons a été signée en 2000 à la suite de la délibération du Conseil en date du 25 septembre 2000 par les partenaires du contrat de ville. Les premiers résultats étant positifs, des actions ont été engagées depuis dans le cadre de l'amélioration de la GSUP afin de répondre aux objectifs suivants :

- la recherche de solutions adaptées pour assurer la tranquillité et la sécurité des personnes,
- la professionnalisation des acteurs et le renforcement des liens entre les partenaires de proximité,
- l'insertion sociale en fonction des actions, en faisant appel autant que possible aux entreprises d'insertion,
- l'harmonisation des interventions des acteurs du quartier et la mutualisation dès que possible des moyens,
- le renforcement de l'entretien, de la maintenance et de la vigilance sur la réactivité des interventions,
- le renforcement de la sécurisation des espaces communs,
- la redéfinition et la clarification des domanialités,
- l'implication des habitants dans la gestion sociale et urbaine de proximité.

Pour l'année 2003, il est proposé de poursuivre et de développer ces actions essentielles que représente la GSUP. Le coût global prévisionnel des opérations présentées ci-après dans le tableau annexé est estimé à un montant total de 449 928 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 74 870 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2003 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604, n° 2000- 5712 et n° 2003-1087 respectivement en date des 10 juillet et 25 septembre 2000 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité pour le quartier de l'Arsenal de la commune de Saint Fons pour l'année 2003 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 74 870 € nets de taxes selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires et bailleurs sociaux concernés et la Communauté urbaine pour les opérations engageant cette dernière.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 480, 657 280 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,